



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1577
17 September 2026

FRENCH
Original: ENGLISH

Présidence : Suisse

1577^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 17 septembre 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 10 heures
Suspension : 13 h 15
Reprise : 15 h 05
Clôture : 17 h 15

2. Présidence : Ambassadeur R. Nägeli
F. Milan
N. Plattner

La Présidence a souhaité la bienvenue au Conseil permanent au nouveau Représentant permanent de la Suède auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur M. Hagström, à la nouvelle Représentante permanente du Luxembourg auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice C. Goy, à la nouvelle Représentante permanente de la Finlande auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice O. Hyvärinen, à la nouvelle Représentante permanente de l'Union européenne auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice F. Knab-Lunny, au nouveau Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur K. Khasiyev, et à la nouvelle Représentante permanente de l'Islande auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice B. Kjartansdóttir.

Fédération de Russie (annexe 1)

Présidence, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/860/26)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION MENÉE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Présidence, Ukraine, Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/861/26), Royaume-Uni, Türkiye (PC.DEL/885/26)

OSCE+), Canada (PC.DEL/868/26), Norvège (PC.DEL/844/26), Fédération de Russie (PC.DEL/874/26)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DE
L'OSCE 2004 POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES
SEXES

Présidence, Secrétaire général, Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/862/26), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/842/26 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/883/26 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/877/26 OSCE+), Turkménistan, Arménie (PC.DEL/880/26), France (annexe 2), Pays-Bas (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Arménie, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldova, du Monténégro, de la Norvège, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de l'Ukraine), Afghanistan (partenaire pour la coopération), Directrice du Bureau du Secrétaire général

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA CHEF ADJOINTE ET
RESPONSABLE PAR INTÉRIM DU BUREAU DU
PROGRAMME DE L'OSCE À DOUCHANBÉ

Présidence, Chef adjointe et responsable par intérim du Bureau du programme de l'OSCE à Douchanbé (PC.FR/10/26 OSCE+), Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin, la Serbie et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/863/26), Royaume-Uni, Türkiye, Fédération de Russie (PC.DEL/846/26 OSCE+), Turkménistan (également au nom du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan), Italie (également au nom de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni) (PC.DEL/853/26 OSCE+), Japon (partenaire pour la coopération), Ouzbékistan, Tadjikistan

Point 4 de l'ordre du jour : EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- a) *Guerre hybride menée par l'OTAN et l'Union européenne contre la Russie* :
Fédération de Russie (PC.DEL/872/26), Royaume-Uni
- b) *Journée internationale des victimes de disparition forcée, célébrée le 30 août 2026* : Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/864/26), Royaume-Uni (également au nom du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège), Fédération de Russie (PC.DEL/843/26)

OSCE+), Arménie (PC.DEL/881/26), Azerbaïdjan (PC.DEL/878/26 OSCE+), Bélarus, Turkménistan

- c) *Dix-huitième anniversaire de l'acte d'agression militaire de grande envergure commis par la Fédération de Russie contre la Géorgie* : Géorgie (PC.DEL/875/26 OSCE+), Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège, le Royaume-Uni, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/866/26), Canada (PC.DEL/869/26 OSCE+), Türkiye, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (PC.DEL/845/26)
- d) *Incident survenu le 4 août 2026 à l'aéroport de Leipzig/Halle* : Allemagne (annexe 3), Monténégro (PC.DEL/847/26 OSCE+), Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/865/26), Canada (PC.DEL/871/26 OSCE+), Italie, Royaume-Uni, Pologne, Estonie (également au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège et de la Suède) (PC.DEL/858/26 OSCE+), Belgique (également au nom du Luxembourg et des Pays-Bas) (PC.DEL/882/26 OSCE+), France (annexe 4), Roumanie, Ukraine (annexe 5), Grèce (PC.DEL/849/26 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/873/26), États-Unis d'Amérique
- e) *Violations persistantes de la liberté de religion commises par Kiev* : Fédération de Russie (PC.DEL/856/26), Ukraine (annexe 6)
- f) *Réforme de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (annexe 7)
- g) *Funérailles de Ratko Mladić et graves préoccupations concernant l'apologie des crimes de guerre* : Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/876/26 OSCE+), Irlande-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin, la Türkiye et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/867/26), Albanie (PC.DEL/857/26 OSCE+), Canada (PC.DEL/870/26 OSCE+), Royaume-Uni, Türkiye (PC.DEL/884/26 OSCE+), Croatie (PC.DEL/848/26 OSCE+), Serbie, Fédération de Russie
- h) *Situation des droits humains au Bélarus* : Danemark (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldova, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchèque et de l'Ukraine) (PC.DEL/851/26 OSCE+), Irlande-Union européenne, Bélarus, Fédération de Russie

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE

- a) *Atelier consacré à la mobilisation citoyenne et à la constitution d'alliances fondées sur les droits humains ainsi qu'à la promotion de la participation de la jeunesse musulmane au niveau local, tenu à Varsovie du 25 au 27 août 2026 : Présidence*
- b) *Participation, en tant que co-animateur, du Représentant spécial du Président en exercice pour le Caucase du Sud, l'Ambassadeur C. Späti, à la 134^e réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents, tenue à Ergneti (Géorgie), le 8 septembre 2026 : Présidence*
- c) *Visite en Bosnie-Herzégovine du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE chargé de la lutte contre l'antisémitisme, le rabbin A. Baker, de la Représentante personnelle du Président en exercice de l'OSCE chargée de la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans, E. Dağdelen Akgün, et du Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE chargé de la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres communautés religieuses, W. Palaver : Présidence*
- d) *Participation du Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE chargé de la promotion du dialogue et du renforcement de la confiance, l'Ambassadeur S. Rumin, à une réunion du Comité de sécurité tenue à Vienne le 15 septembre 2026 : Présidence*
- e) *Conférence sur le thème « Désescalade dans le cyberspace : médiation et diplomatie préventive », prévue à Zoug (Suisse) les 29 et 30 septembre 2026 : Présidence*

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/107/26 OSCE+) : Directrice du Bureau du Secrétaire général*
- b) *Séance informelle d'information sur la gestion des dossiers à l'OSCE, prévue à Vienne le 18 septembre 2026 : Directrice du Bureau du Secrétaire général*

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élection présidentielle prévue en Bulgarie le 25 octobre 2026 : Bulgarie*
- b) *Résultats de la première élection législative au Parlement monocaméral de la République du Kazakhstan (Kouroultai), tenue le 23 août 2026 : Kazakhstan, Irlande-Union européenne, Arménie, Fédération de Russie, Ouzbékistan*
- c) *Élections législatives anticipées prévues en Serbie le 25 octobre 2026 : Serbie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 24 septembre 2026 à 10 heures, dans la Ratsaal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1577
17 September 2026
Annex 1

FRENCH
Original: RUSSIAN

1577^e séance plénière
Journal n° 1577 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Il est regrettable que la Présidence en exercice suisse, cédant à la pression politique, continue d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil permanent un point conflictuel consacré à « l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ».

De tels agissements de la Présidence sont en contradiction directe avec les dispositions relatives à l'établissement des points permanents de l'ordre du jour, énoncées dans les Règles de procédure de l'OSCE [par. IV.1 C)]. Cette façon de faire exclut la possibilité d'une participation sur une base égale et non discriminatoire au débat sur l'évolution de la situation en Ukraine et à proximité.

La convocation des séances du Conseil permanent doit être pleinement conforme aux Règles de procédure de l'OSCE, qui prévoient la tenue de consultations avec l'ensemble des États participants [par. IV.1 C) 1 et 3], et ne saurait contrevenir au mandat de la Présidence en exercice, qui lui impose sans ambiguïté de prendre en compte tout l'éventail des opinions dans ses actions [Décision CM(10).DEC/8, Porto, 2002].

Nous demandons que la présente réserve formelle soit consignée dans le journal de la séance de ce jour du Conseil permanent, conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

Merci de votre attention.



1577^e Séance plénière

Journal n° 1577 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Monsieur le Président,

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport sur le plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La France souscrit pleinement aux déclarations de l'Union européenne et celle, à venir, faite par les Pays-Bas, en soutien à la Feuille de route Femmes, paix et sécurité. Je voudrais néanmoins ajouter quelques points à titre national.

Le Président de la République française a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause nationale de ses deux quinquennats. Cela nous a conduits à devenir en 2019 le 4^{ème} pays au monde à adopter une diplomatie féministe, reposant sur une stratégie internationale 2025–2030 pilotée par le MEAE et associant notamment les partenaires institutionnels et internationaux, la société civile française, le secteur privé et le milieu de la recherche.

À travers notre diplomatie féministe, nous entendons lutter contre toutes les formes d'inégalité et de violences fondées sur le genre, notamment dans les conflits armés. Nous défendons les droits et libertés des femmes, en particulier les droits et la santé sexuels et reproductifs, tels que l'accès à l'avortement sécurisé, la participation et la représentation des femmes dans tous les processus de décision, ainsi que l'autonomisation et l'égal accès aux ressources économiques.

En 2025, la France a accueilli la 4^{ème} conférence ministérielle des diplomaties féministes et co-présidé le Groupe des politiques étrangères féministes « FFP+ », reflétant son engagement de premier plan.

Le 8 mars 2026, la France a lancé son 4^{ème} Plan national d'action Femmes, paix et sécurité 2026–2030, construit autour de cinq piliers :

- la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les processus de décision ;
- la prévention des conflits ainsi que de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles ;
- la protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violences fondées sur le genre dans tous les contextes ;

- la lutte contre l’impunité et la réparation des victimes ;
- le renforcement de l’appropriation et de la visibilité du 4ème Plan national d’action et de l’Agenda « Femmes, paix et sécurité ».

Dans toutes les enceintes multilatérales, nous sommes engagés en soutien des initiatives majeures. Aux Nations-Unies, nous soutenons « Women’s Peace and Humanitarian Fund » (WPHF) et l’initiative « Femme et sécurité climatique ». Nous poursuivons également notre engagement en faveur de l’universalisation et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l’Europe sur la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique dite Convention d’Istanbul.

Nous poursuivrons également le combat contre toutes les formes de violences sexuelles, y compris celles liées aux conflits et combattons l’impunité des auteurs en soutenant le Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale.

Au niveau européen, nous soutenons la feuille de route pour les droits des femmes de la Commission européenne de 2025, visant à intégrer cette dimension dans toutes les politiques publiques tout en prévenant et éliminant les inégalités liées au genre.

L’engagement de la France pour l’accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs se traduit également à l’échelle nationale, et le 8 mars 2024, nous avons inscrit « la liberté garantie à la femme d’avoir recours à une interruption volontaire de grossesse » dans notre Constitution. Nous souhaitons que ce droit à l’IVG soit inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l’UE.

Au sein de l’OSCE, en plus d’honorer les engagements fondamentaux de l’organisation sur l’égalité des genres, la France a également souscrit à la feuille de route optionnelle de la Présidence finlandaise de 2025 sur femmes, paix et sécurité.

Sous Présidence française, le Forum pour la coopération en matière de sécurité a porté sur la question des femmes dans les conflits armés. Nous avons mis en œuvre l’engagement national « jamais sans elles » en assurant une parité parfaite des intervenants dans les dialogues de sécurité.

Enfin, au sein de la Représentation permanente que je dirige, une feuille de route dédiée à l’égalité entre les femmes et les hommes s’applique pour s’assurer que cette exigence fondamentale est respectée dans tous les aspects de notre fonctionnement quotidien et à travers nos actions à l’OSCE.

Ainsi, chers collègues, face à la multiplication des crises et la montée des mouvements anti-droits, la France reste fidèle à la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement est fondé sur le principe d’égalité des droits, le respect des libertés fondamentales et des opportunités entre tous les êtres humains. La France réaffirme avec détermination l’universalité des droits des femmes et des filles et soutient la pleine réalisation de l’égalité de genre comme un levier indispensable pour le développement durable et la construction de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

Merci de bien vouloir attacher cette déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie.



1577^e séance plénière
Journal n° 1577 du CP, point 4 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Comme cela a été annoncé précédemment, je tiens à informer également le Conseil permanent de l'incident survenu à l'aéroport de Leipzig. Le 4 août dernier, un drone chargé d'explosifs a été découvert dans une zone sécurisée de l'aéroport, à proximité de deux avions cargo ukrainiens garés sur le tarmac. Les images de vidéosurveillance de l'aéroport permettent de voir que le drone a percuté l'aile droite de l'un des avions ukrainiens et qu'il s'est écrasé peu après. Heureusement, l'impact n'a pas provoqué d'explosion. D'après les premiers éléments de l'enquête, plusieurs drones auraient été utilisés et plusieurs personnes seraient impliquées dans cet incident.

Les services de sécurité allemands constatent depuis quelque temps déjà que le niveau de menace est élevé en raison des actions hybrides menées en Allemagne et en Europe, qui ciblent des infrastructures critiques, des entreprises du secteur de l'armement et, plus généralement, notre soutien à l'Ukraine.

Les éléments recueillis par nos services de renseignement et des organismes partenaires ainsi que les enquêtes menées en Allemagne et dans des pays partenaires montrent clairement que la Russie est mêlée à des actions hybrides qui étaient en projet ou qui ont pu être déjouées. Ces actions hybrides suivent des schémas récurrents et présentent des similitudes pour ce qui est des objectifs, des moyens d'action, des modes opératoires et du profil des auteurs. Nous devons régulièrement faire face à des opérations de reconnaissance, de sabotage, d'espionnage et de désinformation ainsi qu'à la préparation d'attentats.

Lors de la tentative de sabotage ciblant l'aéroport de Leipzig, qui visait à provoquer des dégâts importants et qui aurait pu faire un nombre considérable de morts, les moyens particuliers qui ont été utilisés – configurations de drones, composants, explosifs et technologies de détonation – sont ceux qui sont notoirement employés par la Russie dans ses autres opérations hybrides et dans sa guerre contre l'Ukraine.

Les composants techniques récupérés sur les lieux et l'interaction entre les divers éléments attestent que ces opérations sont l'œuvre de professionnels. Ils témoignent du fait que des connaissances techniques solides et qu'un effort organisationnel considérable ont été

nécessaires pour planifier et commettre cet acte de sabotage. L'exécution proprement dite de la tentative d'attentat est à mettre au compte d'« agents subalternes ».

Les caractéristiques générales de l'incident survenu à Leipzig s'inscrivent dans la droite ligne du schéma bien connu des opérations hybrides menées par la Russie en Europe. Les éléments recueillis par les services de renseignement viennent confirmer cette conclusion. Les auteurs de la tentative de sabotage ont agi pour le compte des autorités russes.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement fédéral remercie ses alliés et ses partenaires qui ont exprimé leur solidarité avec lui, y compris dans cette enceinte.

Il ne s'agit pas là d'un acte isolé, ni pour l'Allemagne, ni pour nos alliés et partenaires. Aussi l'Allemagne se félicite-t-elle du fait que l'OSCE examine la question des « menaces hybrides », notamment dans le cadre du Comité de sécurité. L'Allemagne compte continuer de jouer un rôle actif et constructif dans les débats en cours au sein de l'Organisation.

Nous ne laisserons pas les attaques de la Russie porter atteinte à notre cohésion sociale ni nous intimider. Nous continuons à soutenir fermement l'Ukraine. Comme l'a souligné le Chancelier fédéral Merz la semaine dernière devant le Bundestag – je cite – « Nous soutenons et continuerons de soutenir l'Ukraine, car c'est aussi notre liberté qu'elle défend ici au cœur de notre continent européen. »

Monsieur le Président, je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1577
17 September 2026
Annex 4

Original: FRENCH

1577^e Séance plénière
Journal n° 1577 du CP, point 4 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

La France souscrit pleinement à la déclaration de l'UE mais je souhaite ajouter quelques mots à titre national.

Je remercie l'Allemagne de porter l'attention du Conseil sur le grave incident survenu à l'aéroport de Leipzig, le 4 août dernier, où un drone chargé d'explosif a été découvert à proximité de deux avions ukrainiens.

Dans ce contexte, la France réaffirme sa pleine solidarité avec l'Allemagne dont les services d'enquête ont établi, le 2 septembre dernier, la responsabilité de la Russie dans ces faits très graves. Sur demande du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, le chargé d'affaires de Russie a été convoqué à Paris.

Au cours des dernières semaines, la Russie a fait le choix de l'escalade d'abord, en poursuivant et en étendant sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Ensuite, la Russie fait le choix de l'escalade à l'égard de l'Europe, en multipliant les actions hybrides à l'encontre de plusieurs États européens.

La France condamne avec la plus grande fermeté ces actions hybrides et continuera de prendre toute sa part à la définition et à la mise en œuvre des réponses fermes à apporter. Face à cette politique russe d'escalade et d'intimidation, la France réitère son soutien à ses partenaires et Alliés, et poursuivra avec eux le renforcement de la protection de nos pays, de nos démocraties et de nos citoyens. La France entend également poursuivre son soutien à l'Ukraine, à son indépendance et à sa souveraineté.

Monsieur le Président,

La guerre d'agression doit cesser et la France reste déterminée à instaurer une paix juste et durable en Ukraine, conformément aux principes du droit international, notamment la charte des Nations Unies et le décalogue d'Helsinki.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir attacher cette déclaration au journal du jour.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1577
17 September 2026
Annex 5

FRENCH
Original: ENGLISH

1577^e séance plénière
Journal n° 1577 du CP, point 4 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

L'Ukraine est pleinement solidaire de l'Allemagne et condamne fermement la tentative d'acte de sabotage ciblant l'aéroport de Leipzig/Halle, qui a été orchestrée par la Fédération de Russie.

Nous continuons malheureusement de voir la Russie intensifier sa campagne hybride et pluridimensionnelle dans toute l'Europe. La Russie passe de la pression constante exercée sur l'Ukraine au lancement d'opérations actives contre des États membres de l'Union européenne (UE) et de l'OTAN.

Les actes de sabotage ciblant les fabricants d'armes dans une douzaine de pays de l'UE, les recrutements secrets par le biais d'intermédiaires, le brouillage des GPS visant à perturber le trafic aérien, les incursions de drones et de missiles dans l'espace aérien de l'OTAN et les cyberattaques figurent au nombre des moyens utilisés dans le cadre de cette plus vaste campagne.

L'Ukraine connaît ces tactiques mieux que quiconque. Moscou recourt à des méthodes hybrides pour mettre à l'épreuve nos moyens de défense, saper notre unité interne, affaiblir notre résistance et créer les conditions voulues pour poursuivre son action militaire.

L'attaque lancée contre l'aéroport de Leipzig/Halle marque une montée en puissance grave et extrêmement dangereuse. Comme l'a déclaré le Ministre ukrainien des affaires étrangères, Andrii Sybiha, les incidents de ce type doivent être pris au sérieux et être envisagés comme des composantes coordonnées d'une stratégie globale malintentionnée.

L'Europe doit donc adopter une stratégie ferme pour faire face à la menace russe. Il en va de la protection de l'économie, des systèmes démocratiques et des institutions de l'Europe et, surtout, de ses citoyens.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1577
17 September 2026
Annex 6

FRENCH
Original: ENGLISH

1577^e séance plénière
Journal n° 1577 du CP, point 4 e) de l'ordre du jour

DROIT DE RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

La délégation russe ne défend pas la liberté religieuse.

Elle aide la Russie à dissimuler l'influence du Kremlin et à détourner l'attention des persécutions orchestrées par la Russie elle-même contre des fidèles.

La liberté de religion et de conviction demeure pleinement garantie en Ukraine, y compris sous la loi martiale. Aucune restriction visant à limiter les activités religieuses n'a été adoptée et les diverses communautés religieuses présentes en Ukraine continuent de mener librement leurs activités dans l'ensemble du pays.

La loi ne restreint ni les convictions religieuses ni la liberté de culte. Elle vise plutôt à faire face aux risques pour la sécurité liés à l'influence des structures religieuses ayant leur siège en Russie.

Ces préoccupations découlent principalement de la guerre d'agression que mène la Russie. Les autorités ecclésiastiques de l'Église orthodoxe russe soutiennent et justifient ouvertement cette guerre. Les organes ukrainiens chargés de l'application des lois ont établi que, dans certains cas, des lieux de culte étaient utilisés pour diffuser de la propagande pro-russe, notamment des documents niant l'existence de l'État ukrainien et incitant les fidèles à la haine religieuse.

Les préoccupations que la Russie feint de nourrir pour la liberté religieuse cessent précisément là où commence son occupation. Dans la Crimée temporairement occupée et ailleurs, les autorités russes emprisonnent des musulmans appartenant à la minorité des Tatars de Crimée et des Témoins de Jéhovah en vertu de lois sur l'« extrémisme », oppriment les communautés protestantes, catholiques et orthodoxes indépendantes, s'emparent de lieux de culte et enlèvent, torturent et tuent des ecclésiastiques.

Le 15 juin, la cathédrale de la Dormition de la laure des Grottes de Kyïv, l'un des édifices chrétiens les plus sacrés de notre région, qui est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, a pris feu à la suite d'une attaque de drone russe. D'après l'Alliance internationale pour la liberté de religion ou de conviction, plus de 800 édifices religieux ont

été endommagés en Ukraine et une centaine d'entre eux ont été intégralement détruits depuis le début de l'invasion à grande échelle lancée par la Russie.

Un État qui incendie des églises, jette des fidèles en prison et instrumentalise un patriarcat pour justifier la conquête d'un pays n'a pas de leçons à donner à l'Ukraine en matière de liberté de religion ou de conviction.

La Russie devrait mettre fin à son agression, retirer ses forces des territoires se trouvant sous son contrôle et remettre en liberté toutes les personnes qui y sont persécutées en raison de leur foi.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1577
17 September 2026
Annex 7

FRENCH
Original: ENGLISH

1577^e séance plénière

Journal n° 1577 du CP, point 4 f) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Comme l'a souligné l'actuel Secrétaire adjoint, M. Hanrahan, dans une déclaration faite l'année dernière devant le Conseil ministériel, « l'OSCE peut encore jouer un rôle constructif, à condition d'être dûment réformée ». Nous avons certes accompli des progrès considérables, mais nous devons en réaliser davantage pour être à la hauteur des enjeux. Cet organe – et plus globalement cette Organisation – doit être un espace de discussion efficace où les questions urgentes de sécurité sont examinées.

Ce cadre étant posé, je souhaite présenter cinq propositions de réforme dans des domaines prioritaires clés qui revêtent une importance cruciale pour l'avenir de l'OSCE.

Premièrement, il faudrait appliquer une politique de rigueur budgétaire à croissance nominale nulle jusqu'à l'obtention de résultats. L'OSCE a adopté des mesures positives de réforme budgétaire et, pour la première fois depuis cinq ans, elle a approuvé un budget visant à réaliser des économies de 15 millions d'euros. Nous devons nous en tenir à un budget à croissance nominale nulle pour 2027 afin que ces économies soient pleinement institutionnalisées. Ce n'est que lorsque nous aurons consolidé ces économies que nous pourrions envisager d'investir dans des initiatives qui appuient directement la réalisation de la mission principale de l'OSCE. Toutes les personnes ici présentes aujourd'hui devraient être disposées à se rallier à un consensus sur un budget à croissance nominale nulle pour 2027.

Deuxièmement, il faudrait rationaliser les activités menées dans le cadre des projets extrabudgétaires. La prolifération des projets extrabudgétaires épuise les ressources humaines et administratives limitées dont dispose l'OSCE et éparpille les contributions versées par les États participants donateurs. Les projets extrabudgétaires sont certes un moyen souple de répondre aux demandes des pays hôtes et des États participants, mais l'OSCE devrait se concentrer exclusivement sur les projets qui aboutissent à des résultats concrets dans les principaux domaines prioritaires. Les projets insuffisamment dotés de ressources, qui engendrent des frais administratifs sans produire de résultats, ne devraient pas être maintenus indéfiniment. Nous appelons tous les États participants qui exécutent des projets extrabudgétaires à les rendre plus efficaces ou à y mettre fin.

Troisièmement, il conviendrait de moderniser le fonctionnement de l'OSCE. Les procédures opérationnelles internes entravent souvent la capacité de l'OSCE à réaliser ses

objectifs. Nous devons complètement moderniser le Secrétariat, les opérations de terrain et les procédures administratives. Pour ce faire, il faudrait évaluer les besoins actuels en personnel et les structures organisationnelles pour assurer leur efficacité, revoir les procédures de recrutement, de passation des marchés et de gestion compte tenu des meilleures pratiques internationales, et établir des codes de conduite professionnels stricts. Il serait temps de faire appel à un consultant externe qui nous aide à moderniser les régimes de rémunération et de prestations et à actualiser les procédures de passation des marchés.

Quatrièmement, il conviendrait de moderniser la gestion de l'OSCE. Pour que cette Organisation soit efficace, les États participants et le Président en exercice de l'OSCE devraient pouvoir guider et gérer plus facilement ses activités. Nous devrions renforcer les procédures d'appui à la Présidence en exercice et réformer la procédure de sélection des futures présidences en exercice afin que la transition entre présidences soit harmonieuse et n'entrave pas les travaux de l'Organisation. En particulier, nous devrions sélectionner les présidences en exercice en prévision de 2027 et 2028 pour rétablir la Troïka, le but étant que cet organe puisse fonctionner.

Cinquièmement, il faudrait actualiser les barèmes des contributions. Le financement de l'OSCE repose de façon disproportionnée sur un nombre restreint d'États clés, en particulier les États-Unis d'Amérique. Si l'OSCE s'acquitte de son mandat, chacun en tire profit. Afin d'assurer une répartition équitable de la charge financière, nous devrions appliquer un seuil minimum raisonnable aux contributions et, dans le même temps, réduire le seuil maximum. Chacun des États participants ici présents doit être partie prenante aux réalisations de cette Organisation et devrait venir dans le but de négocier et être muni d'instructions.

Ces propositions de réforme vont de pair avec l'établissement de priorités. Dans les cas où les structures de l'OSCE ne peuvent ni ne veulent définir des priorités, nous aurons à prendre des décisions douloureuses. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas inviter l'OSCE à observer les élections de mi-mandat aux États-Unis cette année. Dans le contexte actuel de rigueur budgétaire – en raison duquel le budget du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a dû être amputé de plus de 1,3 million d'euros – le BIDDH doit surtout consacrer les ressources limitées dont il dispose aux élections pendant lesquelles son action pourra avoir le plus d'effet, et non sur les élections prévues dans l'une des plus vieilles démocraties constitutionnelles du monde, qui est dotée de médias indépendants et d'un système juridique solide.

Ce matin, j'ai lancé un appel à l'apaisement des débats dans cette enceinte. Le Conseil permanent devrait s'employer à mener des discussions constructives à l'intention des diplomates présents dans la salle et non à jouer pour la galerie. Nous devrions être disposés à apporter des ajustements aux points de l'ordre du jour, le cas échéant, afin de favoriser un véritable dialogue. C'est fondamental pour tout ce que nous faisons ici et pour préparer cette Organisation à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur le Président, chers collègues, la réforme ne peut pas être un projet imprécis mû par de tièdes intentions ; elle doit avoir un caractère sérieux et urgent.

Nous sommes reconnaissants à la délégation finlandaise et à vous-même d'avoir lancé ces discussions et sommes déterminés à trouver des solutions. J'espère que toutes les

personnes ici présentes sont disposées à collaborer avec nous dans le cadre du Comité consultatif de gestion et finances et des groupes de travail informels, ainsi qu'avec le Président en exercice afin que cette Organisation devienne plus efficace. Nous invitons tous les délégués à se joindre à nous pour donner forme à une Organisation prête à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.